

[Text]

families in the north or in the south. Given our high prices and taxes, these credits will not be worth much in real terms to lower-income Canadians.

If the GST is implemented, the NWTFL would like to make the following recommendations in order to rectify or counteract some of the more glaring flaws that we perceive in this tax. First of all, the proposed sales tax credit must be changed to reflect the higher cost of living and, consequently, higher taxes in the Northwest Territories. Not only must the tax credits be completely indexed to inflation, but provision must be made for NWT residents and residents of other high-cost regions to receive sufficient credits so that parity is ensured with Southern Canadians. Just as important, the threshold for the receipt of full tax credits must be raised from its current level of \$24,800.00. The Government of the Northwest Territories has, in fact, argued that, in view of our higher cost of living, the appropriate threshold for the tax credit for the Northwest Territories should be \$37,500. We support that recommendation of the territorial government.

Further, the list of tax-free trade goods under the GST must be extended in recognition of the financial situation of low-income families. At the very least, home heating fuel and electricity must be accepted as basic necessities, along with groceries and prescription drugs. For the same reason, a number of other essential services must also be moved from the tax-exempt to the tax-free category. In this way, residential rents and the costs of education, health and legal aid services will all become subject to tax credits.

In our opinion, special provision must be made for NWT residents to offset costs of utilities and transportation in the territories. At the very least, tax rebates to NWT municipalities, hospitals and schools must be increased to levels consistent with territorial prices. However, the NWTFL would prefer to see these public institutions receive total rebates on any sales taxes that they pay.

Dene Indians and bands in the Northwest Territories should receive the same exemptions from the GST as do treaty Indians in Southern Canada. Although there are various alternatives here, the NWTFL favours extending a sales tax exemption to all purchases made by treaty Dene on their selected claim settlement lands.

These recommendations are the minimum requirements of the Northwest Territories Federation of Labour for improving the GST. The new sales tax will be completely unacceptable to

[Traduction]

pen­sation suffisante pour les familles à faible revenu, et ce, que celles-ci vivent dans le nord ou dans le sud du pays. Étant donné les taxes et les prix déjà élevés que nous payons, ces crédits ne signifieront pas grand-chose, en termes réels, pour les Canadiens à faible revenu.

Advenant l'application de la TPS, voici les recommandations qu'aimerait faire la Fédération en vue de corriger ou de contrecarrer certaines des lacunes les plus évidentes de la taxe. Tout d'abord, le crédit pour taxe de vente proposé devrait être modifié de façon à refléter le coût de la vie plus élevé et, par­ tant, les taxes plus élevées qui sont caractéristiques des Terri­ toires du Nord-Ouest. Non seulement les crédits de taxe devraient être indexés à l'inflation, mais il conviendrait égale­ ment de prévoir pour les résidents des Territoires du Nord-Ouest et d'autres régions à coûts élevés des crédits suffisants pour assurer la parité avec le reste du pays. D'autre part, ce qui est tout aussi important, le seuil pour bénéficier d'un rem­ boursement intégral de la taxe de vente payée devrait être supérieur au niveau prévu de 24 800 \$. Le gouvernement des Terri­ toires du Nord-Ouest prétend d'ailleurs qu'étant donné le coût de la vie plus élevé qui est le nôtre, le seuil approprié pour le crédit pour taxe de vente aux Terri­ toires du Nord-Ouest serait de 37 500 \$. Nous appuyons cette recommandation du gouvernement des Terri­ toires.

D'autre part, la liste des produits détaxés devrait être rallon­ gée en reconnaissance de la situation financière des familles à faible revenu. Au minimum, le mazout de chauffage domici­ liaire et l'électricité devraient être considérés comme des pro­ duits de première nécessité, au même titre que les produits ali­ mentaires de base et les produits pharmaceutiques vendus sur ordonnance. Pour la même raison, un certain nombre d'autres services essentiels devraient être déplacés de la catégorie des services exonérés à celle des services détaxés. De cette façon, les loyers d'habitation, les frais scolaires, les services de santé et les services d'aide juridique pourraient tous faire l'objet de crédits pour taxe de vente.

Il conviendrait selon nous de prévoir des dispositions spécia­ les pour compenser ce que doivent payer les résidents des Terri­ toires pour les services d'utilité publique et de transport. Il faudrait ainsi, au minimum, que les remboursements de taxe consentis aux municipalités, aux hôpitaux et aux écoles des Terri­ toires du Nord-Ouest soient augmentés en fonction des prix pratiqués dans les Terri­ toires. Il n'en demeure cependant pas moins que la Fédération préférerait voir ces institutions publiques bénéficier du remboursement intégral de la taxe de vente qu'elles paient.

Les bandes dénés et les Indiens des Terri­ toires du Nord-Ouest devraient bénéficier des mêmes exemptions à l'égard de la TPS que les Indiens des traités vivant dans le sud du pays. Bien que plusieurs formules soient ici envisageables, celle qui privilégie la Fédération est la suivante: consentir une exemp­ tion de la taxe de vente pour l'ensemble des achats faits par des Dénés des traités sur des terres visées par leurs revendications territoriales.

Les recommandations que je viens d'énoncer sont les exigen­ ces minimales, en matière d'amélioration de la TPS, de la Fédération du travail des Terri­ toires du Nord-Ouest. Sans ces